

# **BURKINA FASO**

**MINISTERE  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME  
=O=O=O=O=**

**BURKINA FASO  
=O=O=O=O=  
Unité – Progrès – Justice**

**EVALUATION DECENNALE  
DE LA MISE EN ŒUVRE  
DU PROGRAMME D'ACTION  
DE BEIJING  
(*BEIJING + 10*)**

**REPONSE AU QUESTIONNAIRE  
ADRESSE AUX GOUVERNEMENTS  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE  
BEIJING (1995) ET DES TEXTES ISSUS  
DE LA XXIII<sup>e</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES (2000)**

*Avril 2004*

## SOMMAIRE

<b><u>PREMIERE PARTIE:</u></b>	<b>APERÇU DES REALISATIONS ET DEFIS A RELEVER EN CE QUI CONCERNE LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES SEXES ET LA DEMARGINALISATION DES FEMMES.</b>	<b>P.1</b>
<b><u>DEUXIEME PARTIE:</u></b>	<b>PROGRES REALISES AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES PRISES DANS LES DOMAINES CRITIQUES DEFINIS DANS LE PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET AUTRES INITIATIVES ET MESURES IDENTIFIEES LORS DE LA VINGT-TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES</b>	<b>P.3</b>
	<b>1. FEMMES ET PRISE DE DECISION</b>	<b>P.3</b>
	<b>2. FEMMES – EDUCATION – FORMATION ET PETITE FILLE</b>	<b>P.4</b>
	<b>3. FEMMES ET MEDIAS</b>	<b>P.6</b>
	<b>4. FEMMES ET SANTE</b>	<b>P.7</b>
	<b>5. DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME</b>	<b>P.9</b>
	<b>6. VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE</b>	<b>P.11</b>
	<b>7. FEMMES ET PAUVRETE (PAUVRETE – ECONOMIE – EMPLOI)</b>	<b>P.12</b>
	<b>8. FEMMES ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>P.13</b>
<b><u>TROISIEME PARTIE:</u></b>	<b>DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL</b>	<b>P.16</b>
<b><u>QUATRIEME PARTIE:</u></b>	<b>PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES PRISES POUR Y REMEDIER</b>	<b>P.19</b>

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **APERÇU DES RÉALISATIONS ET DÉFIS À RELEVER SUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET LA DÉMARGINALISATION DES FEMMES**

A l'instar d'autres pays qui ont participé à la IV<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, le Burkina Faso a souscrit aux recommandations et conclusions avec l'engagement de les mettre en œuvre.

Pour ce faire, le Burkina a procédé à la priorisation des domaines d'intervention. Ainsi, en tenant compte des réalités socio-économiques du pays, dix (10) des douze (12) domaines critiques ont été retenus, ce sont: femmes et pauvreté (pauvreté – économie – emploi); femmes – éducation - formation et petite fille; femmes et santé; droits fondamentaux de la femme; mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme; les violences à l'égard des femmes et de la petite fille; femmes et prise de décision; femmes et environnement; femmes et médias.

- \* un comité national de suivi a été mis sur pied pour assurer la mise en œuvre des recommandations de Beijing;
- \* un plan d'action national a été adopté par le gouvernement pour un meilleur suivi de ce comité;
- \* depuis la création du ministère de la Promotion de la femme en 1997, l'action de mise en œuvre et de suivi de la politique du gouvernement en matière de promotion socio-économique de la femme est assurée par ce ministère. C'est aussi un cadre de concertation et de coordination de toutes les interventions au profit des femmes.

Depuis lors, les actions suivantes ont été menées au profit des femmes:

#### **❖ Au plan politique**

- ◆ Organisation du Ministère pour prendre en compte tous les domaines concernant les femmes. De ce fait, les directions spécifiques suivantes ont été créées: La direction des Affaires juridiques, la direction de la Coordination des associations féminines, la direction du Plaidoyer et de l'Habilitation pour la promotion de la femme, la direction du Genre pour le développement et la direction de l'Encadrement et du suivi des actions en faveur de la femme et de la petite fille.
- ◆ Le Ministère veille à ce que tous les projets et programmes du gouvernement prennent en compte l'aspect genre. D'où la mise en place de points focaux dans les différents ministères et autres partenaires d'intégrer entre autres l'approche Genre au niveau des analyses conduites dans leurs secteurs d'activités. A cet effet, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté adopté en 2000 par le gouvernement qui annonce les objectifs prioritaires pour la décennie et qui se veut un cadre de référence et d'harmonisation de toutes les interventions en matière de lutte contre la pauvreté a été révisé en 2003 et prend mieux en compte l'approche Genre. Cependant, les spécificités de la femme ne sont pas toujours prises en compte à certains niveaux. Par exemple, au niveau des budgets régionaux et locaux, la sous représentation des femmes dans les sphères de décision telles que les conseils municipaux font que les préoccupations des femmes ne sont pas toujours prises en compte dans leur confection.
  - Création de la Commission nationale pour la promotion de la femme (CNPF) en 1998. Pour plus d'efficacité, cette commission a été remplacée par des organes d'orientation et

de suivi du plan d'actions de promotion de la femme. Ces organes sont: la Coordination nationale du plan d'action de promotion de (CNPAPF), le Secrétariat permanent du plan d'action de promotion de la femme (SP/PAPF) et le Comité sectoriel.

- Elaboration d'un plan d'action de promotion de la femme en 1998. La faiblesse de la mobilisation financière a constitué un obstacle à la réussite de l'exécution de ce plan.
- En vue de définir de grandes orientations pour la mise en œuvre des recommandations issues de Beijing + 5, le ministère chargé de la promotion de la femme a organisé un forum national en octobre 2000 qui a permis une large concertation entre le gouvernement, la société civile et les partenaires au développement et l'obtention d'un document consensuel pour l'amélioration des conditions de la femme et de la petite fille.
- Prenant en compte ce document et les difficultés rencontrées à travers le premier plan d'action, un second plan a été adopté en 2003. La coordination de ce plan est assurée par le Premier Ministère qui en est le Président et le ministère de la Promotion de la femme occupant la vice présidence. De même, le Secrétariat Permanent du Plan d'Actions de Promotion de la Femme (SP/ PAPF) œuvre à la réussite de son exécution. L'objectif trois (3) de la déclaration du millénaire a été pris en compte dans le programme cinq (5) du plan d'action qui est de réduire l'inégalité dont sont victimes les femmes. Le thème du 8 mars 2003 du Burkina découle des objectifs 4 et 5 de cette déclaration. Ajoutons que ce plan d'action a été le fruit d'une large concertation entre le ministère et tous les partenaires intervenant dans le domaine.
- Les actions du ministère ont entraîné une prise de conscience au niveau des femmes amenant ces dernières à créer de nombreuses associations et réseaux pour améliorer leurs conditions de vie.
- Organisation de plaidoyers en collaboration avec des associations féminines sur l'accès des femmes aux postes de décisions. Cela a abouti à la création d'un syndicat de femmes fonctionnaires pour mieux réclamer leur place;
- Collaboration étroite avec le ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation qui a valu le fait que la scolarisation des filles occupe une place importante dans le *Programme décennal pour le développement de l'éducation de base* (PDDEB); ce qui a entraîné l'accroissement du taux de scolarisation des filles au Burkina.
- A l'instigation du Burkina Faso, il a été créé un Centre international pour l'éducation des filles et de la femme en Afrique (CIEFFA) en vue de renforcer les compétences et les capacités des femmes.

#### ❖ Au plan socio-économique

Le gouvernement a renforcé le pouvoir économique des femmes en vue de réduire la pauvreté par:

- le renforcement du Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes (FAARF);
- la création du Projet d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes agricultrices(FAAGRA);
- la construction d'infrastructures socio-économiques telles que les maisons de la femme grâce aux ressources du budget des Pays pauvres très endettés (PPTE);
- l'octroi de technologies aux associations féminines également grâce aux ressources PPTE. De nombreuses associations et ONG œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie

- des femmes leur offrent des micro-crédits;
- Le renforcement des capacités des femmes à travers des formations en technique de gestion. Cependant, des difficultés d'écoulement existent compte tenu de la libéralisation des marchés et la Mondialisation. Pendant que certains font leurs commandes sur l'Internet, la majorité des femmes ne sont pas alphabétisées. Même pour celles qui sont lettrées ces technologies coûtent tellement chères qu'elles n'y ont pas accès.

#### ❖ **Au plan des droits des femmes**

La création de la Commission nationale de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS) au ministère de la Promotion de la femme (MPF) a permis de veiller à ce que tous les textes soient conformes à la CEDEF.

Le ministère de la Promotion de la femme travaille en étroite collaboration avec plusieurs organisations féminines comme l'Association des femmes juristes, WILDAF en vue de l'application des lois et textes favorables à la femme.

Le Code pénal a été révisé pour réprimer l'homme au même titre que la femme en cas d'adultère.

Malgré tous ces efforts et la volonté affirmée du gouvernement, des défis restent à relever:

- pesanteurs socio culturelles;
- pauvreté;
- analphabétisme;
- surcharge du travail des femmes;
- insuffisances de formation;
- manque d'application effective des lois;
- sous représentativité des femmes dans les sphères de prises de décision.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES PRISES DANS LES DOMAINES CRITIQUES DEFINIS DANS LE PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET AUTRES INITIATIVES ET MESURES IDENTIFIEES LORS DE LA XXIIIe SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

#### **I. FEMMES ET PRISE DE DECISION**

Au plan juridique, les principaux textes de gestion des agents de la Fonction publique et privée burkinabè ne font aucune discrimination fondée sur le sexe:

- Loi N° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique;
- Loi N° 011-92/ADP du 22 décembre 1992 portant Code du travail.

#### **A) EXEMPLES DE POLITIQUES, RÉFORMES LÉGISLATIVES, PROGRAMMES ET PROJETS RÉUSSIS.**

##### ***a) Mesures couronnées de succès***

Le Burkina Faso a traduit sa volonté de mettre en œuvre les recommandations de la IV<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995 à travers les mesures suivantes:

- Au plan national:
  - La Constitution de juin 1991;
  - La Loi N° 41/96ADP de 23 mai 1996 sur la Réorganisation agraire et foncière;
  - Le Code des personnes et de la famille adopté en 1989 et entré en vigueur en 1990;
  - La création du ministère de la Promotion de la femme par décret N° 97-270/PRES/PM du 10 juin 1997;
  - La création de la CONALDIS en 1992;
  - La mise en place des Points focaux;
  - La création d'organes d'orientation et de suivi du plan d'action de promotion de la femme;
  - L'engagement processus de la décentralisation;
  - L'appui de ces initiatives nationales par les partenaires au développement (institutions internationales, ONG et associations...).
- Au plan régional et international:
  - L'adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'homme;
  - La Convention N° 111 de l'Organisation internationale du travail contre la discrimination;
  - La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes;
  - La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

##### ***b) Mesures respectées***

- La création du ministère de la Promotion de la femme a permis une amorce de la traduction dans les faits: la diffusion, la vulgarisation et l'application des textes en faveur des femmes, la mise en place de la Coordination provinciale des femmes dans les 45 provinces du pays ;

- La création de 13 directions régionales de la Promotion de la femme.

## **B) EXEMPLES D'OBSTACLES, DE CONTRAINTES ET DE DEFIS A RELEVER**

### **a) *Obstacles***

- Les pesanteurs socioculturelles;
- Les contraintes d'ordre organisationnel (politisation de certains postes de responsabilité);
- L'analphabétisme;
- Le faible niveau d'instruction;
- Le manque de qualification;
- Le manque d'ambition;
- Le poids des responsabilités sociales et familiales;
- L'insuffisance d'application des textes;
- La méconnaissance des textes juridiques.

### **b) *Défis***

- Changer les mentalités;
- Appliquer effectivement les textes sur la discrimination positive;
- Accroître le taux et le niveau d'instruction des femmes;
- Amener les femmes à occuper des postes de responsabilité.

## **C) ENSEIGNEMENTS TIRES**

- Des efforts sont faits en matière de représentation des femmes dans les instances de prise de décision;
- Quelques femmes sont leaders d'opinions;
- Quelques femmes ont été élues.

Tout compte fait, la politique de discrimination positive à l'égard des femmes demeure nécessaire à la consolidation de l'amorce de l'émergence des femmes dans les sphères de décision au Burkina Faso.

## **II. FEMMES – EDUCATION – FORMATION ET PETITE FILLE**

La volonté politique pour faire évoluer la situation de la femme par une éducation pour tous est manifeste à travers des décrets ministériels, plans d'action et aussi la mise en place de structures institutionnelles pour la mise en œuvre des politiques éducatives en faveur de la femme et de la petite fille.

### **A) EXEMPLES DE POLITIQUES, REFORMES LEGISLATIVES, PROGRAMMES ET PROJETS DANS L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION**

La création par décret n° 96-351/PRES/PM/MEBA du 11 septembre 1996 d'une direction chargée spécifiquement de la question de la promotion de l'éducation des filles avec des mesures d'accompagnement telles que:

- La mise en place des Ecoles satellites et des Centres d'éducation de base non formelle a favorisé l'accès à l'éducation des filles par l'application de quotas égaux pour les deux genres (50 % de garçons, 50 % de filles au recrutement);
- Le projet « 1 000 jeunes filles » actuellement centre de formation pour jeunes filles dans le cadre du programme «Six engagements» permet depuis son lancement en juin 1994, de former et d'intégrer dans la vie active 1 000 jeunes filles chaque année;
- La gratuité des frais de scolarité du fait de la prise en charge par l'Etat pour toute élève fille inscrite pour la première année à partir de l'année scolaire 2003/2004 a permis d'obtenir des résultats jamais réalisés dans le système éducatif du Burkina. Le nombre des petites filles inscrites en 1 ère année est passé ainsi de 89 000 à 127 000, soit un taux de progression annuel de 41%.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de la petite fille dans le cadre du Programme décennal pour le développement de l'éducation de base permettent d'apporter des solutions idoines aux nombreux obstacles qui se posent encore à l'accès des filles à la scolarisation;  
Aussi, des actions prioritaires ont-elles été dégagées. Il s'agit:
  - du plaidoyer et la sensibilisation pour venir à bout des pesanteurs socioculturelles et faire évoluer les mentalités;
  - de la formation de tous les acteurs du système éducatif «en approche genre» (enseignants, communautés de base, parents d'élèves) afin de neutraliser les stéréotypes sexistes des comportements;
  - de la lutte contre les violences faites aux filles à l'école (harcèlement sexuel, mariage précoce et forcé etc.) est un travail de longue haleine dont les résultats ne sauraient être évalués au stade actuel du programme;

La profession enseignante se féminise de plus en plus et ce phénomène est largement encouragé et soutenu par le gouvernement qui y voit un moyen de promouvoir une plus grande égalité entre les sexes.

- **Dans l'enseigne-men secondaire, supérieur et de la recherche scientifique**

Après la mise en place de la Coordination générale du CRAEF, (Comité de réflexion et d'action pour l'éducation des filles, les mesures suivantes ont été prises pour favoriser la scolarisation des filles.

- Adoption du plan en juillet 1994;
- Formation des enseignants, des encadreurs à la problématique de la scolarisation et l'éducation des filles;
- Attribution de bourses d'études secondaires exclusivement aux filles en donnant la priorité aux dix (10) provinces qui ont les taux de scolarisation les plus faibles soit:
  - 1 500 bourses attribuées en 1996-1997;
  - 1000 bourses attribuées en 1997-1998;
  - 750 bourses attribuées en 1998-1999;
  - 300 bourses en 2000-2001.



**PROGRÈS RÉALISÉS.** Grâce à l'octroi des bourses, on constate une progression assez sensible de la proportion des filles (inscription de 40 % des filles sur le total des effectifs inscrits);

- Attribution de 60 % des chambres des cités universitaires en priorité aux filles en vue de leur offrir un cadre idéal de conditions d'étude et d'hébergement soit:
  - 184 chambres en 1996-1997;
  - 269 chambres en 1997-1998;
  - 407 chambres à partir de 1998-1999
  - 407 chambres en 2000-2001
  - 497 chambres en 2001-2002
  - 621 chambres en 2002-2003
  - 699 chambres en 2003-2004

### **alphabétisation**

- **DANS L'ALPHABÉTISATION ET L'ÉDUCATION NON FORMELLE**

De 2000 à 2003 le nombre de femmes inscrites s'est accru. De 61 198 femmes en 2000-2001 on est passé à 71 710 femmes en 2001-2002 et à 111 738 en 2002-2003. Le taux d'inscription des femmes dépasse celui des hommes avec un taux d'abandon moins élevé. Le taux d'admission (réussite) est cependant plus élevé chez les hommes sauf en 2002-2003 où la tendance est inversée, avec plus de réussite des femmes.

Le taux d'abandon le plus élevé se relève dans la région du sud-ouest avec 47,20% alors que dans les autres régions il excède rarement 20%. Dans la formation spécifique et technique on note que les femmes sont peu nombreuses. Des régions comme le centre-est, le centre-ouest, le nord et le centre n'enregistrent aucune femme inscrite et leur taux d'abandon est plus élevé.

### **B) EXEMPLES D'OBSTACLES, DE PROBLÈMES RENCONTRES ET DE DÉFIS À RELEVER**

Pauvreté extrême des parents, pesanteurs socioculturelles et contraintes institutionnelles et pédagogiques, stéréotypes sexistes sont les principaux obstacles qui freinent la scolarisation des filles.

Il va sans dire que le défi à relever reste la réussite de la mise en œuvre du grand chantier qu'est le Programme décennal pour le développement de l'éducation de base (PDDEB) avec un objectif d'atteindre 70 % de TBS dont 65 % pour les filles et un taux d'alphabétisation de 40 % de femmes.

### **C) ENSEIGNEMENTS TIRÉS EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES**

- Au niveau de l'accès, le principal obstacle est celui relatif à la pauvreté extrême des parents;
- Les projets communautaires influent positivement sur l'instauration de l'égalité des chances et ont un impact majeur sur la dynamisation de la scolarisation des filles.

- Augmentation du taux de scolarisation des filles de 30,50% en 1995 à 56% en 2006;
- Amélioration de l'accès des filles au sous système en faisant passer leur pourcentage de 35% en 1995 à 45% en 2006;
- Accroissement du taux de scolarisation des filles au secondaire de 9,66% en 1995 à 25% en 2006.

### **III. FEMMES ET MEDIAS**

#### **A) APERÇU DES REALISATIONS**

Au cours des dernières décennies, le Burkina Faso a consenti beaucoup d'efforts pour améliorer la situation de la femme burkinabé, particulièrement en ce qui concerne son accès à l'information et aux nouvelles technologies de l'information. Ces progrès sont entre autres:

- l'élaboration d'une politique nationale de communication pour le développement en 2000;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de la Stratégie globale de communication par le Ministère de la promotion de la femme en 1999;
- l'élaboration et l'adoption du Plan d'action quinquennal (2003-2007) du ministère de la Promotion de la femme avec un volet plaidoyer « Réduction des inégalités dont sont victimes les femmes »;
- l'adoption d'un Code de publicité pour contrôler le langage dans les médias en 2003;
- l'existence d'un Plan de Développement de l'Infrastructure Nationale d'Information et de Communication adoptée par le Gouvernement en 2000;
- la création de deux sites WEB pour une meilleure image de la femme (site WEB du MPF et site WEB Femmes Leaders) en 2003 et 2004;
- la formation des responsables d'associations en communication, information par le Ministère de la promotion de la femme;
- la réalisation d'une étude sur les stéréotypes positifs et négatifs sur la femme burkinabé par le Ministère de la promotion de la femme en 1999;
- la réalisation et la diffusion de théâtres-forums sur l'image de la femme burkinabé par le Ministère de la promotion de la femme en 2004;
- l'organisation de conférence-débat sur la valorisation de l'image de la femme dans les médias;
- la mise en place de prix en faveur des communicatrices;
- La nomination de communicatrices comme chargées de la communication dans les départements ministériels.

#### **B) PROGRES REALISES**

##### ***a)- Progrès réalisés au niveau des médias:***

- Amélioration du langage dans les émissions radiophoniques et télévisuelles en faveur d'une image positive de la femme;
- L'élargissement de l'espace traitant des préoccupations des femmes dans les médias (plus d'articles dans la presse écrite et d'émissions radiophoniques et télévisuelles);

- Responsabilisation de femmes dans les organes de presse (nomination de femmes comme directrices, rédactrices en chef, chef de stations, etc.);
- Dynamisation des émissions radiophoniques et télévisuelles et les rubriques

***b) Progrès réalisés au niveau de la société civile:***

- Mise en place d'un groupe de pression pour une meilleure image des femmes dans les médias;
- Renforcement des capacités des membres de l'Association des professionnelles africaines de la communication à travers différentes formations (Maîtrise de l'outil informatique, utilisation des NTIC, Genre et Développement);
- Appui aux activités de communication des associations féminines par l'APAC;
- Contribution de l'Union des femmes de l'image (INAFIB) dans la sensibilisation et la communication des femmes à travers des projections cinématographiques;
- Réalisation d'une étude sur l'accès des femmes aux Nouvelles technologies de l'information, et de la communication (NTIC) par RECIF-ONG;
- Création d'une radio-communautaire « Radio **MUNYUN** » par les femmes de Banfora.

**C) PRINCIPAUX PROBLEMES D'ACCES DES FEMMES A L'INFORMATION ET AUX NTIC**

- Ignorance de leurs droits à l'information;
- Problèmes des infrastructures de base (ordinateur, électricité, ligne téléphonique, etc.);
- Coût trop élevé pour les femmes;
- Population analphabète à 80%;
- Statut social confronté aux pesanteurs socio-culturelles;
- Faible niveau d'instruction des filles;
- Mauvaise couverture radiophonique et télévisuelle du territoire;
- Traitement de l'information faiblement orienté sur la vie du monde rural, principalement celle des femmes rurales.

**D) DEFIS A RELEVER**

***a) Défi gouvernemental:***

Pour renforcer la capacité des femmes burkinabé à accéder à l'information et à utiliser les NTIC pour l'égalité et le développement, le Gouvernement burkinabé, en particulier le Ministère de la promotion de la femme avec l'appui de ses Partenaires techniques et financiers, doit mettre l'accent sur les actions suivantes:

- Apporter un soutien matériel et financier aux associations des communicatrices;
- Encourager les femmes à animer des tribunes sur les femmes dans les organes de presse (plus d'émissions, d'articles sur la promotion de la femme);
- Sensibiliser les femmes leaders sur les avantages des NTIC;
- Installer ou localiser les NTIC dans les environnements faciles d'accès pour les femmes tels que les ONG féminines, les Centres de santé, les Centres de formation.

### **b) Défi de la femme burkinabé:**

La femme burkinabé doit s'approprier les outils d'information et de communication. Elle doit:

- maîtriser les NTIC;
- connaître ses besoins réels et multiples au regard des NTIC et mettre celles-ci à son service;
- jouer le rôle d'actrice sur les réseaux en enrichissant le contenu Internet de ses activités et de ses projets.

## **IV. FEMMES ET SANTE**

### **A) BREF APERÇU SUR L'EVOLUTION DES INDICATEURS EN SANTE DES FEMMES E'T DES ENFANTS**

#### **Evolution des indicateurs en santé des femmes**

<b>Indicateurs</b>	<b>Avant Beijing 1995</b>	<b>Beijing + 5 2000</b>	<b>Beijing + 10 2002</b>
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 N V	566	484	484
Taux de couverture prénatale %	47,77	61,05	54,08
Taux de couverture post-natale %	3	16,30	18,64
Taux de prévalence contraceptif	8,32	10,67	14,48
Taux d'accouchement assisté %	24,5	32	39,90
Taux de prévalence du VIH Sida chez les femmes enceintes %	-	-	4,8
Avortements %	-	-	17,38
Taux de couverture en vaccin antitétanique chez les femmes enceintes %	71	-	47,05

Source: Annuaire statistique DEP/Santé 2002  
EDS 1999

#### **Evolution Des Indicateurs En Santé Des Enfants**

<b>Indicateurs</b>	<b>Avant Beijing 1995</b>	<b>Beijing + 5 2000</b>	<b>Beijing + 10 2002</b>
Taux de mortalité infantile	93,37 (en 1994)	105,00 (en 1999)	105,00
Taux de malnutrition %	13,62 (en 1992)	-	17,56
Taux d'accouchement assisté %	24,5	32	39,90
Faible poids % à la naissance			11,08
Taux de couverture vaccinale	BCG = 66% DTCP3 = 40%		BCG = 90,96% DTCP3 =

	VAR = 41 %		69,52% VAR = 64,62 %
--	------------	--	----------------------------

Source: Annuaire statistique DEP/Santé 2002 EDS 1999

Au sujet de la pandémie du VIH, on observe chez nous comme partout ailleurs une recrudescence des cas de sida chez les femmes en âge de procréer. Au Burkina Faso 6 à 7 femmes enceintes sur 100 sont infectées par le VIH et 2 à 3 d'entre elles le transmettront à leur bébé en l'absence de mesures de prévention.

Selon le SP/CNLS-IST le taux de prévalence du VIH est de 4,8% chez les femmes enceintes en 2002. Les 3/4 des personnes atteintes sont des adultes jeunes de 15-40 ans. Le nombre de cas de sida notifié ne cesse d'augmenter malgré une sous notification des cas.

## **B) LES ACTIONS REALISEES POUR REDUIRE LA MORBIDITE ET LA MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE AU BURKINA FASO**

### **1. Au plan de l'engagement politique:**

- Révision du document de politique sanitaire nationale (PSN) et élaboration du Plan national de développement sanitaire (PNDS) adopté en Conseil de ministres en septembre 2000;
- Les reformes en faveur de la santé sont:
  - la décentralisation du système sanitaire;
  - la réforme hospitalière;
  - la réforme pharmaceutique: (disponibilité du médicament);
  - L'assurance qualité(élaboration des normes de prestation en santé de la reproduction);
- Financement de la santé: La part du budget de la santé par rapport au budget de l'Etat de 1996 à 1999 est respectivement de 10,7%; 9,9%; 8,9% et 10,5% et l'Etat s'est engagé dans le cadre des réformes.

### **2. Interventions de la direction de la Santé de la famille (DSF) en faveur de la femme et de l'enfant.**

- Mise en œuvre de la Stratégie nationale de la maternité à moindre risque (1998-2000);
- Autres approches utilisées par la DSF pour réduire la mortalité maternelle et infantile:
- La prévention transmission mère enfant(PTME);
  - La Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME);
  - Les besoins obstétricaux non couverts (BONC).

## **C) LES OBSTACLES RENCONTRES**

Les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des différentes interventions sus-mentionnées sont des problèmes d'ordre organisationnel (difficulté à exécuter les activités planifiées) et une insuffisance de ressources financières.

- La faible participation des femmes aux structures de gestions de santé associée à leur

faible pouvoir de décision ne sont pas encore perçus comme un obstacle à la promotion de la santé des femmes et des enfants;

- L'impact négatif de la pandémie du sida sur les ressources humaines et financières aggrave la problématique de la santé des femmes et des enfants;
- Le système de référence et contre référence n'est pas performant.
- L'engagement des acteurs à tous les niveaux est insuffisant:

## **D) DEFIS ET PERSPECTIVES**

### **1. Les défis**

Les défis sont encore nombreux à relever pour promouvoir la santé de la femme et de l'enfant:

- 1- L'accessibilité des prestations des soins maternels et infantiles est limitée;
- 2- La qualité des prestations est faible;
- 3- Les pratiques traditionnelles néfastes à la santé maternelle et infantile persistent;
- 4- La capacité de la coordination des interventions et la collaboration intra et extra sectorielle est insuffisante.

### **2. Les perspectives**

Les perspectives de solutions en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle sont pris en compte dans le plan stratégique Maternité à moindre risque (2004-2008) dont l'objectif général est de réduire à 30% la mortalité maternelle et néonatale au Burkina Faso d'ici à 2008.

**Indicateur 1:** disponibilité des services

**Indicateur 2:** accessibilité des services

**Indicateur 3:** utilisation des services et couverture adéquate

**Indicateur 4:** qualité des services

## **V. DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME**

Le Burkina Faso a eu le plaisir d'établir des rapports aux Nations unies notamment ceux sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

Les plus récents sont les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> rapports cumulés qui ont été transmis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en juillet 2003.

De ce fait, nous notons que sur le plan des droits fondamentaux des femmes au Burkina Faso il n'y a pas beaucoup d'éléments nouveaux mais il convient de rappeler les points essentiels sur les questions qui ressortent de la deuxième partie du questionnaire.

Pour sa part le Burkina Faso a ratifié tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, de même que la CEDEF.

La promotion des droits fondamentaux de la femme s'inscrit dans la mise en œuvre de ces instruments.

La Constitution dans son préambule se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Elle prohibe toute discrimination dont celle fondée sur le sexe.

Il en découle que les lois inférieures, les textes réglementaires et les projets et politiques dans tous les domaines consacrent ce principe de la non-discrimination de sexe. Il en est ainsi, du code de sécurité sociale, du code du travail, du code pénal, du code civil, du code des personnes et de la famille, du code électoral, de la loi portant sur la Réorganisation agraire et foncière, des lois portant sur la Réforme globale de l'administration publique.

## **A) DES EXEMPLES DE MESURES POLITIQUES, LÉGISLATIVES DE PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES.**

### ***1 - Dans le domaine judiciaire.***

Au cours de l'année 2000, le système judiciaire, garant des droits fondamentaux a connu une réorganisation de la base au sommet pour permettre un meilleur accès des citoyens à la justice. Ainsi, nous avons:

- les Tribunaux administratifs et d'arrondissements (plus de 500);
- les Tribunaux d'instance (13)
- les Tribunaux de grande instance(13);
- les Tribunaux du travail (4);
- les Tribunaux administratifs;
- les Cours d'appel;
- la Cour de cassation;
- le Conseil d'État;
- la Cour des comptes;
- le Conseil constitutionnel.

Sur insistance des femmes lors d'un forum organisé en octobre 2000, le gouvernement a créé la Commission nationale d'assistance judiciaire à l'effet de permettre aux personnes démunies qui sont notamment les femmes d'accéder à ces différentes juridictions sans avoir à payer les frais de justice qui, jusque là constituaient un gros obstacle à l'accès des femmes à la justice.

### ***2 - Dans l'accès aux postes de décision***

Dans le code électoral du Burkina Faso, la consécration du principe d'égalité entre les sexes a permis de constater au fur et à mesure un net progrès du nombre des femmes qui accèdent aux postes électifs.



Ainsi, en 1995, 152 femmes étaient élues aux élections communales contre 1546 hommes.

En 2000 elles étaient au nombre de 232 contre 860 hommes. Au niveau de l'Assemblée nationale elles étaient quatre (04) en 1992; En 2002 (mandat en cours) elles sont au nombre de treize (13).

Femmes et hommes ont des droits égaux: accès aux crédits, à l'emploi, à la rémunération.

En plus, les femmes bénéficient de la protection de la maternité que ça soit dans le public que dans le privé.

De nombreuses campagnes de sensibilisation sont entreprises pour faire connaître toutes les dispositions législatives favorables à la femme, aussi bien par le gouvernement que par la société civile.

Des sanctions pénales et civiles sont prises par les tribunaux pour les cas de violation des droits de la femme notamment dans les cas ci-dessous:

- excision;
- mariage forcé;
- abandon de famille;
- adultère;
- coups et blessures volontaires;
- viol;
- proxénétisme
- etc.;

L'Association des femmes juristes du Burkina, l'ONG WILDAF/FEDDAF et le Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples, avec du côté Gouvernement, le ministère des Droits humains et celui de la Promotion de la femme ont pu couvrir le territoire national de formations et de sensibilisations, surtout à l'endroit des femmes.

Dans toutes les provinces il y'a des para-juristes pour conseiller et orienter les personnes en difficultés vers les services judiciaires compétents.

## **B) LES PROBLÈMES RENCONTRÉS ET LES DÉFIS À RELEVER**

Les problèmes rencontrés sont de plusieurs ordres:

- le fort taux d'analphabétisme des femmes qui de ce fait ne peuvent connaître le contenu des textes même s'ils sont favorables;
- la pauvreté qui est un frein à toute promotion qu'elle soit dans le domaine juridique que dans les autres domaines;
- des pesanteurs socioculturelles qui persistent à vouloir imposer des pratiques coutumières défavorables aux femmes;
- la faiblesse des ressources humaines et matérielles au niveau de l'État et de la société civile, pour divulguer et pour appliquer les textes favorables aux femmes.

Le plus grand défi à relever c'est celui du développement économique du pays qui pourra être la solution aux problèmes ci-dessus cités.

## **VI. VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE**

Les différentes formes de violence à l'égard des femmes et jeunes filles sont multiples au Burkina Faso: excision, viol, trafic des filles (proxénétisme), mariage forcé, précoce, lévirat, femmes battues, sorcellerie.

### **A) MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT BURKINABE POUR PARVENIR A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE.**

Le Burkina Faso a ratifié la C.E.D.E.F. le **26 octobre 1993**.

Avec la révision de son code pénal en **1996** des dispositions ont été prises, donnant la possibilité aux femmes de poursuivre certaines violences.

Parmi ces dispositions nous pouvons retenir:

- **L'article 380 à 382** du code Pénal sur l'excision qui réprime le fait de porter atteinte à l'organe génital de la femme par ablation, excision, infibulation, insensibilisation ou par tout autre moyen;
- **L'article 408** du code pénal sur l'adultère où l'homme et la femme, convaincus d'adultère sont passibles de la même sanction contrairement à la législation antérieure qui ne condamnait que lorsque celui-ci entretenait sa concubine au domicile conjugal;
- **L'article 377** sur la bigamie;
- **L'article 422** sur l'incitation des mineurs à la débauche;
- **L'article 376** du Code pénal sur le mariage forcé et le lévirat;
- **L'article 404** sur le non-respect de garde ou de visite des enfants par l'un des parents qui n'a pas la garde des enfants.

### **B) EXEMPLE DE POLITIQUE, REFORMES LEGISLATIVES, PROGRAMMES ET PROJETS COURONNES DE SUCCES.**

- Réalisation d'une étude sur les violences sexuelles faites aux enfants en **octobre 2001** par le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale en collaboration avec l'UNICEF;
- Mise en œuvre d'un projet pilote de lutte contre le trafic des enfants (**2000-2001**);
- Adoption de la **loi n°038** du **27 mai 2003** portant définition et répression du trafic des enfants au Burkina Faso;
- **236 mères d'enfants** victimes ou exposés au trafic ont été formées et bénéficient de crédit pour leurs activités (FAARF) avec un taux de remboursement de **98%**;
- Pour la période **2000-2003**, **623** séances de causerie, counseling, conférences, ciné-débats ont touché **39 213 personnes** dont **11 809 hommes**, **5 248 femmes** et **15 655 enfants**;
- Campagne d'affiches contre les violences faites aux jeunes filles.

### **C) LES OBSTACLES ET PROBLEMES RENCONTRES:**

- Persistance des pesanteurs socioculturelles;
- Méconnaissance des textes ratifiés par les bénéficiaires et certains acteurs;
- Insuffisance de moyens pour la mise en œuvre d'une politique criminelle;
- Paupérisation et chômage des jeunes filles;
- Exode des femmes victimes de mariage précoce et/ou mariage forcé;
- Accueil de personnes déplacées fuyant les conflits armés;
- Immigration de femmes des pays limitrophes en quête de travail.

### **D) LES DEFIS**

- Elaborer des programmes d'information
- Identifier une stratégie pour informer les acteurs et les bénéficiaires;
- Lutter contre la pauvreté;
- Lutter contre la prostitution et le tourisme sexuel;
- Mener des campagnes d'information et de sensibilisation.

De nombreux efforts restent à faire pour éradiquer ce fléau qui est “ *la violence à l'égard des femmes et de la petite fille* ” afin de redonner confiance aux victimes et leur permettre de participer pleinement au développement véritable du pays.

## **VII. FEMMES ET PAUVRETE (PAUVRETE – ECONOMIE – EMPLOI)**

Quel que soit l'indicateur utilisé, le Burkina Faso est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Depuis plus d'une décennie, il occupe la 172<sup>o</sup> ou 173<sup>o</sup> place sur les 174 pays classés par le PNUD. L'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages indique le niveau de discrimination entre les femmes et les hommes, que l'on peut exprimer par l'écart des incidences de pauvreté qui est de 1,4 point au profit des hommes. Les femmes contribuent également plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52% contre 45%) et la sévérité de la pauvreté chez les femmes est légèrement supérieure à son niveau chez les hommes. Toutefois, il ressort que les ménages dirigés par les hommes sont les plus pauvres (46,9% contre 36,5% chez les femmes)<sup>1</sup>, cette situation s'expliquant entre autres par l'importance numérique des ménages dirigés par les hommes.

Mais quelle est la réalité de la pauvreté chez les femmes? ont-elles accès aux ressources et à l'emploi?

### **A) FEMMES ET PAUVRETE**

La situation de la femme au Burkina Faso reste et demeure toujours une préoccupation. En effet, malgré les conditions positives existantes (sur les plans institutionnels, juridique, organique, formel) à l'égard de la femme, la pauvreté a essentiellement un visage féminin. C'est pourquoi la révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) a mis un accent particulier sur la prise en compte de l'ensemble des préoccupations des femmes en inscrivant la dimension genre comme étant l'un des grands principes de la stratégie de réduction de la

pauvreté.

De plus, trois des six objectifs généraux de la Politique Nationale de Population (PNP) révisée contribuent à l'amélioration de la santé de la population en particulier la santé de la reproduction, à l'amélioration des connaissances en population, genre et développement et à la valorisation des ressources humaines.

De même, depuis 2000, l'Etat met à la disposition de certains secteurs ministériels l'enveloppe des fonds PPTE (initiative en faveur des pays pauvres très endettés). Ces fonds d'une valeur de 700 millions de dollars US pour la période 2000-2017 dont la tranche annuelle pour l'année 2004 de 35,4 millions de dollars US est répartie entre les ministères sociaux dont celui de la promotion de la femme.

## **B) FEMMES ET ECONOMIE**

Bien que contribuant largement à l'économie nationale par leurs multiples activités aussi bien en milieu rural qu'en zones urbaines, le pouvoir économique des femmes reste limité au regard de la faiblesse de leurs revenus. En vue d'améliorer cette situation, diverses actions sont menées par les structures de promotion des entreprises tels que: la création en 1999 d'un programme intégré de développement de la transformation artisanale de coton dont 90% des bénéficiaires sont des femmes, l'attribution de prix spécifiques aux femmes lors des manifestations commerciales (SIAO, Foires locales) pour stimuler leur engagement, des appuis multiformes à la commercialisation, exemples de la création d'un *Trade point*, de FASONORM qui permettent aux femmes d'accéder aux commerces extérieurs à moindre coût, d'augmenter et de mieux écouler leur production, de relever le niveau de leurs revenus. Les appuis-conseils et encadrement ont abouti, entre autres, à la création en 2003 d'une société de cautionnement mutuelle par l'association des Tisseuses et Teinturières du Kadiogo. Toutefois, la principale mesure pour relever le pouvoir économique des femmes demeure la mise à leur disposition d'instruments financiers répondant à leurs attentes.

Malgré les efforts consentis pour améliorer le niveau de financement du FAARF, les besoins de son public cible ne sont pas suffisamment couverts. Aussi conviendrait-il d'augmenter les crédits alloués à ce fonds.

## **C) FEMMES ET EMPLOI**

Pour les femmes, l'accès à l'emploi est un atout supplémentaire car il renforce, entre autres, leur pouvoir et leur statut social s'en trouve revalorisé.

Les femmes sont peu représentées dans la fonction publique où elles constituent environ 23% des effectifs. Elles sont généralement regroupées dans les catégories moyennes. Dans le secteur privé, elles sont également peu représentées (37,4% en 2002).

Le secteur informel est par excellence leur domaine de prédilection (58,1 %) dans la mesure où les conditions d'accès sont faciles à remplir. Au niveau de l'agriculture, elles représentent 45,39% des acteurs. Un des exemples de mesures prises pour améliorer la situation

d'accès aux crédits est la révision des conditions d'octroi du Programme National de Réinsertion des Travailleurs Déflatés prenant en compte les préoccupations particulières des femmes: acceptation de garanties mobilières tels le matériel électroménager, les moyens de déplacement (vélo, mobylettes, etc.).

Afin d'améliorer la situation de l'emploi féminin, la stratégie élaborée par le département en charge de l'emploi comporte des programmes spécifiques pour les groupes défavorisés dont les femmes. Par ailleurs, le nombre de filières de formation au profit des femmes dans les centres de formation professionnelle a été augmenté.

## **D) DIFFICULTES**

Malgré les mesures déjà prises pour lutter contre la pauvreté des femmes, l'on constate une persistance de certaines difficultés. Ainsi, on peut citer:

- L'insuffisance des crédits accordés par le FAARF;
- Le financement des programmes spécifiques à l'emploi des femmes;
- La rigidité des sûretés liées aux prêts auprès des banques;
- L'absence de politique nationale « genre »;
- La non prise en compte des charges réelles des femmes dans le calcul de l'IUTS;
- La promotion de l'entreprenariat féminin;
- La décentralisation du système de crédit du FAARF;

Au nombre des réalisations, on pourrait citer l'accroissement du nombre de filières de formations au profit des femmes dans les centres de formation professionnelle.

## **E) LEÇONS TIREES**

Trente ans après la première année internationale de la femme célébrée par les Nations unies et dix ans après la rencontre de Beijing, la situation économique de la femme burkinabé demeure encore précaire et fragile.

Aussi, souhaiterions nous que la volonté politique affichée soit suivie d'effets plus marqués au profit de la femme burkinabé et partant du Burkina Faso dans son ensemble.

## **VIII. FEMMES ET ENVIRONNEMENT**

### **A) PARTICIPATION AUX DRISES DE DECISION**

Insuffisance de la responsabilisation des femmes au sein du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV): seulement trois (3) femmes responsables actuellement sur les quatre vingt quatre (84) postes allant de celui de Ministre à celui de Directeur Provincial;

Participation très active des associations professionnelles, écologiques et généralistes de femmes ou mixtes (RECIF ONG, COAFEB, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des plans d'actions (comme le PAN/LCD) au niveau du MECV, au sein des comités villageois,

provinciaux, régionaux et nationaux créés à cet effet.

Défis à relever: Faire prendre conscience au niveau central de la problématique de la promotion de la femme par sa responsabilisation. Faire comprendre à la femme, au niveau rural les enjeux pour l'environnement, ses capacités et les potentialités qui s'offrent à elle. D'une façon générale, améliorer les moyens d'action.

## **B) INTEGRATION DES BESOINS ET PREOCCUPATIONS DES FEMMES DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES**

### **1. Emploi et promotion interne des femmes au MECV**

- 139 femmes sur 920 agents, 47 cadres supérieurs, 62 dans le corps para-militaire des Eaux et Forêts;
- Représentation des femmes à tous les niveaux et dans tous les grades paramilitaires et catégories socioprofessionnelles;
- La seule femme Guide de chasse en Afrique est au Burkina Faso;
- Les défis à relever: veiller à la formation professionnelle des femmes, qui est pour le moment insuffisante.

### **2. Programmes et plans d'action**

La dimension Femme est prise en compte dans tous les programmes de mise en œuvre des conventions sur l'environnement ratifiées par le Burkina Faso depuis le début des années 1990. Son rôle en tant qu'utilisatrice principale des ressources naturelles, sa disponibilité habituelle à s'engager dans les actions de développement local, son statut de canal privilégié pour le transfert de connaissances à la jeunesse, son expérience et son aptitude sont reconnus et des actions en sa faveur sont envisagées dans:

- La Stratégie nationale et Plan d'action du Burkina Faso en matière de
- Diversité Biologique;
- Le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/ LCD);
- La Stratégie nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements Climatiques;
- La Stratégie nationale d'éducation environnementale;
- La Politique nationale forestière (PNF);
- Les différents plans stratégiques d'action des directions générales du MECV;
- La Lettre de politique de développement rural décentralisé.

### **3 Activités en faveur des femmes de 2000 à maintenant**

#### ***➤ Prise en compte dans les activités et collaboration avec le MECV***

- Intégration des femmes dans les Comités villageois de gestion des terroirs (CVGT) en milieu rural. Un appui pour des activités socio-économiques (savonnerie, teinture, etc.) leur est apporté sur le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) constitué de revenus issus de l'exploitation de la faune;
- Formation en atelier des cadres et 2 sessions en 2000 et 2001 pour toutes les secrétaires;
- Emploi régulier de 300 femmes journalières dans la récolte et le pré-traitement des semences au niveau du Centre National de Semences Forestières et collaboration avec les femmes

- rurales pour la collecte des amandes de karité issues de bons pieds;
- Participation de l'association féminine GAFRED Bobo à la formation par le MECV d'autres femmes en transformation des déchets plastiques en objets utilitaires;
- Formation, appui et collaboration avec près de 1000 femmes travaillant dans la transformation des déchets plastiques;
- Recensement de femmes faisant de la culture florale pour leur aménager des espaces de vente de fleurs;
- Installation et équipement d'espaces propres pour les restauratrices de gibier;
- Création de plus en plus de points d'eau pour l'accès à l'eau potable;
- Réflexions sur les femmes ramasseuses de sable, l'organisation de la transformation des déchets et l'installation de jardins potagers de femmes dans toutes les régions.

➤ ***Organisation, formation, encadrement, appui à la réalisation de microprojets***

- Organisation pour l'insertion des femmes dans des groupements mixtes ou création de groupements de productrices et de vendeuses de bois, de vendeuses de charbon de bois, de transformatrices de poisson, de restauratrices de gibier, un peu partout dans les treize Régions du pays;
- Récolte de semences forestières: Région des cascades;
- Récolte de produits forestiers (amandes, tamarin, etc.): Centre Ouest;
- Production de plants, création de pépinière, reboisement: Régions Sahel, Centre Ouest, Nord, Cascades, Centre;
- Production de bière locale et économie de bois: Région Centre;
- Maraîchage, reboisement en arbres fruitiers: Région du Sud Ouest, Nord;
- Diguettes, sites anti-érosifs, technique du Zaï et demi-lune, maraîchage: Sahel, Plateau Central et Est; Sensibilisation sur le remplissage des fosses fumières avec les ordures ménagères un peu partout;
- Construction de foyers améliorés: Centre Ouest, Nord, Sahel, Cascades;
- Elevage non conventionnel: Formation de 4 femmes spécialistes en faune; - Transformation du poisson: régions des Cascades et du Centre Sud; - Apiculture, savonnerie, teinture: Régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre Ouest et de l'Est;
- Gestion des feux: Région de Cascades, Boucle du Mouhoun;
- Alphabétisation: Région des Cascades;
- Collecte des ordures ménagères et fabrication de compost à Saaba: Région du Centre;
- Utilisation, dosage des produits phytosanitaires sur les périmètres aménagés et sensibilisation afin d'éviter la réutilisation et le lavage des emballages de pesticides dans les cours d'eau pour éviter d'intoxiquer la famille, l'environnement immédiat, l'eau et les utilisateurs de cette eau;
- Collecte-traitement des déchets plastiques: Centre Est, Centre Ouest, Nord, Est, Hauts Bassins;

**Atouts**

Engouement et détermination des femmes pour la réussite.

**Défis à relever:**

Obtenir de grands moyens pour leur organisation et formation complète.

### **C) RENFORCEMENT DES MECANISMES D’EVALUATION DE L’IMPACT POLITIQUES SUR LES FEMMES**

L'insertion de la dimension Femme dans les plans et programmes de gestion de l'environnement est déjà une bonne base pour obtenir une évaluation à ce niveau dans les années à venir. Pour le moment, le suivi statistique fait grand défaut au niveau du MECV d'une manière générale.

#### **Défis à relever:**

- Doter le MECV d'un service Statistique performant;
- Attirer l'attention des uns et des autres sur la collecte de statistiques sur les femmes.



## **TROISIEME PARTIE**

### **DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL**

#### **A) LES MÉCANISMES NATIONAUX ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA PROMOTION DE LA FEMME.**

##### **1 Les différents mécanismes et leurs missions**

Le Ministère de la Promotion de la femme (MPF) créé en 1997 a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de promotion socio-économique de la femme;

La Coordination nationale du plan d'action de promotion de la femme (CN-PAPF), a pour mandat de coordonner les actions et projets de promotion de la femme au sein des autres ministères, des institutions et de la société civile;

Le Comité national de lutte contre toutes les discriminations à l'égard des femmes (CONALDIS) est chargé:

- du suivi de l'application des textes juridiques en faveur de la femme et de la petite fille;
- de l'élaboration de rapports globaux sur les conditions de vie de la femme, et la transmission de ces documents aux autorités et aux Nations unies.

L'observatoire a pour vocation d'observer, d'appréhender, d'analyser et de faire connaître la situation de la femme;

Le Centre d'information, de formation et de recherche-action sur la femme (CIFRAF) est un lieu d'échanges permanents en matière:

- d'analyse et de production de l'information pertinente et fiable;
- de l'élaboration et de la mise en place de programmes de formation et de perfectionnement avec support pédagogique;
- d'études et de recherche sur la situation de la femme.

Les points focaux au nombre de 27 sont des courroies de transmission entre le Ministère de la Promotion de la femme et les autres départements ministériels, les partenaires au développement;

Le Projet national Karité (PNK) a pour objectif principal la réhabilitation et la dynamisation de la filière karité afin qu'elle contribue au mieux au relèvement du niveau social et économique de la femme rurale; le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) contribue à l'amélioration des conditions de vie des femmes à travers l'octroi de crédits et les formations en gestion;

Le centre de formation et de production pour jeunes filles rurales non scolarisées ou précocement déscolarisées, logé au sein du ministère de l'action et de la solidarité nationale a pour but de contribuer à la promotion socio-économique de la jeune fille rurale;

La direction de la Promotion de l'éducation des filles logée au MEBA a pour mandat d'améliorer l'accès, le maintien et la réussite des filles à l'école primaire;

Le Comité national de lutte contre l'excision logé au ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale a pour mandat de:

- collecter et publier les données relatives aux dites pratiques;
- assurer le suivi-évaluation de toutes les actions.

**2. Au niveau du monde associatif**, on note une prise de conscience croissante par les acteurs de la société civile de l'importance des actions concertées. Aussi, on assiste de plus en plus au renforcement du réseautage et à la création de cadre de concertation. Les réseaux établis sont entre autres le RECIF/ONG, la COAFEB et WILDAF/ FEDDAF. Ils travaillent en collaboration avec le ministère de la Promotion de la femme.

**3. Les ressources** dont disposent individuellement ces mécanismes sont les ressources humaines, financières et logistiques.

**4.** Seul le ministère de la Promotion de la femme est partie prenante des instances de décision. Les autres structures et arrangements institutionnels constituent des mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques, programmes et stratégies de promotion de la femme.

**5** Les principaux partenaires des mécanismes nationaux sont: les départements ministériels, les partenaires techniques et financiers, les ONGs et associations féminines.

**6** Les ressources (humaines et financières) dont disposent les mécanismes nationaux proviennent du budget de l'État et des partenaires techniques et financiers.

## **B) LES GROUPES DE CONTACTS**

**1.** Les groupes de contacts pour l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes qui ont été établis au sein des Ministères d'exécution sont les points focaux.

**2.** Le type de soutien fourni par les ministères est la désignation et la disponibilité de l'agent.

**3.** Le soutien fourni par le mécanisme national est la formation des points focaux et leur implication dans la vie active du Ministère.

**4.** Leur efficacité reste modeste par manque de moyens et leur rattachement éloigné du pool de décision.

## **C) LES MÉCANISMES DE SUIVI**

**1** Les mécanismes de suivi établis pour évaluer les progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre des initiatives sont: l'organisation de rencontres impliquant les associations et ONG féminines, les points focaux, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les techniciens des différents départements ministériels.

**2.** La responsabilité de la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes est définie de manière sectorielle.

3. La coordination des activités est assurée par la Coordination nationale du plan d'action de promotion de la femme qui est présidée par le Premier Ministre et composée des premiers responsables des différents départements ministériels, des institutions et toutes autres institutions où est logé un projet sectoriel.

#### **D) LES CAPACITÉS**

1. Les femmes sont représentées au niveau de toutes instances de décisions (gouvernements, parlement hautes fonctions administratives...), même si leur nombre est encore considéré comme insuffisant.

2 Les mécanismes sont la nomination et l'élection et reposent sur la capacité réelle des femmes.

3. Les défis à relever sont le faible niveau d'instruction des femmes, le faible taux d'accès à l'éducation, la faiblesse des revenus, les préjugés socioculturels.

#### **E) LES INDICATEURS**

1. Les indicateurs de base ont été établis dans le domaine de l'éducation. La direction de la promotion de l'éducation des filles est chargée du suivi.

2. Les problèmes rencontrés en ce qui concerne les données statistiques c'est l'absence de données désagrégées par sexe.

3. L'absence de ventilation des données par sexe est encore un problème dans le domaine économique et social.

4. De nouveaux types de données doivent être recueillis dans le domaine de l'éducation (enseignement supérieur et surtout dans les séries scientifiques).

5. L'INSD et les services de la statistique des ministères d'exécution sont en mesure de fournir des données statistiques désagrégées nécessaires si on fait la demande, et si les financements sont disponibles.

6. Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, les données ventilées par sexe sont utilisées pour l'élaboration des politiques et la planification.

#### **F) LE RÔLE DES DIFFÉRENTES PARTIES**

1. Le gouvernement fait preuve de volonté pour la promotion de l'égalité entre les sexes en créant un environnement propice à travers tous les mécanismes mis en place pour réaliser ses politiques et stratégies en la matière.

2. Le parlement contribue à la promotion de la femme en participant à toutes les conférences internationales, en créant un cadre législatif favorable et en interpellant le gouvernement sur la question.

**3.** Ce sont des rôles qui peuvent être renforcés par un plus grand engagement et une volonté politique plus ferme.

**4.** Le ministère de la Promotion de la femme collabore étroitement avec les ONGs et associations féminines pour la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques de promotion de la femme.

**5** Les ONGs et Associations font partie de la Coordination nationale du plan d'action de promotion de la femme dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de Beijing. Parmi tant de progrès réalisés à travers la mise en place de mécanismes et arrangements institutionnels pour la Promotion de la Femme on peut citer la construction des maisons de la femme qui constituent des cadres de concertations et de réalisation d'échanges, ainsi que des centres de formation et d'activités génératrices de revenus pour les femmes.

## **QUATRIÈME PARTIE**

### **PRINCIPAUX PROBLÈMES ET MESURES PRISES POUR Y REMÉDIER**

De l'évaluation des domaines de la plate forme d'action de Beijing retenus par le Burkina, il apparaît que des progrès significatifs ont été réalisés. Cependant, il est encore nécessaire de prendre des mesures dans les domaines suivants:

#### **FEMMES ET SANTÉ**

Malgré les efforts du gouvernement et des autres intervenants, la situation dans ce domaine est encore préoccupante. En effet, les chiffres demeurent alarmants avec des taux de mortalité maternelle élevés de 484/100 000 en 1998 / 1999.

Les méthodes contraceptives bien que répandues, restent encore mal connues de beaucoup de femmes en zones rurales et peu utilisées dans certains milieux.

On observe une prépondérance des cas d'IST et de VIH/SIDA chez les femmes par rapport aux hommes parce qu'elles sont encore trop exposées au risque de contracter la maladie du fait de certaines pratiques tels que le mariage précoce ou forcé, l'excision, l'impossibilité d'imposer le port du préservatif au partenaire, le lévirat et la polygamie.

#### **FEMMES ET PAUVRETÉ**

Les femmes représentent plus de la moitié de la population (52 %) et constituent la frange la plus pauvre. La pauvreté a un visage féminin. Conscient de cette situation, le Gouvernement a entrepris des actions multiformes en vue de lutter contre la pauvreté. A ce titre, on peut citer l'élaboration d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui a été révisé en 2003 en mettant un accent particulier sur la prise en compte de la dimension genre comme étant l'un des grands principes de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Il est encore urgent que les actions soient intensifiées dans ce domaine pour un développement équitable de tous.

#### **FEMMES-ÉDUCATION- FORMATION ET PETITE FILLE**

Le gouvernement a pris des mesures incitatives pour la scolarisation des filles notamment la gratuité des frais de scolarité pour toute élève fille inscrite pour la première année à partir de l'année scolaire 2003-2004, l'octroi de bourses d'étude secondaire exclusivement aux filles avec la priorité aux dix (10) provinces dont les taux de scolarisation sont les plus faibles.

Plusieurs types de formation sont dispensés aux femmes. Au regard du taux élevé de l'analphabétisme chez les femmes, qui est un obstacle majeur entre autres à leur accès à la prise de décision, à la connaissance de leurs droits, les efforts doivent être poursuivis dans ce domaine.

#### **VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES**

En dépit de l'existence d'un dispositif législatif réprimant les violences, les femmes sont encore victimes de certaines violences tels que l'excision, le viol, les coups et blessures volontaires.

Ce fléau qui est en grande partie dû à la persistance des pesanteurs socioculturelles et à la méconnaissance des droits par les victimes et certains, acteurs constitue un handicap pour l'épanouissement de la femme. Aussi, les efforts sont-ils encore nécessaires pour l'éradiquer.

Les efforts du gouvernement et des autres acteurs se poursuivront en vue de mettre pleinement en œuvre le programme d'action et les textes issus de la XXIIIe session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Pour ce faire, les mesures suivantes peuvent être citées:

- l'élaboration d'un deuxième plan d'actions de promotion de la femme pour la période 2003-2007. Ce plan d'actions a pris en compte les conclusions de la conférence de Beijing. Il compte six (6) programmes qui sont:
  - Programme 1: Amélioration des revenus et des conditions de travail des femmes;
  - Programme 2: Développement des capacités humaines féminines et promotion de l'expertise féminine;
  - Programme 3: Promotion des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille;
  - Programme 4: Renforcement du rôle de la femme dans la gestion de l'environnement et du cadre de vie;
  - Programme 5: Réduction des inégalités dont sont victimes les femmes;
  - Programme 6: Renforcement du mécanisme institutionnel de promotion de la femme.

La mise en œuvre de ce plan d'actions implique tous les ministères, la société civile et tous autres acteurs en faveur de la promotion de la femme étant donné que la question de la femme est transversale.

- l'élaboration en cours d'une politique nationale de promotion de la femme qui permettra de créer une synergie entre les actions des différents acteurs pour ce qui est de l'intégration du genre et de la promotion de la femme.

Les domaines prioritaires dans le développement institutionnel pour améliorer la mise en œuvre des initiatives au cours des cinq (05) prochaines années sont:

- le ministère de la Promotion de la femme par l'exécution de sa mission est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de promotion socio-économique de la femme;
- les organes d'orientation et de suivi du plan d'actions de promotion de la femme que sont la Coordination nationale du plan d'action de promotion de la femme, le secrétariat permanent du Plan d'action de promotion de la femme et le Comité sectoriel;
- les points focaux qui sont désignés dans les autres ministères et qui constituent des courroies de transmission entre leurs ministères d'origine et le ministère de la Promotion de la femme

Comme mesures, il s'agira de renforcer les capacités humaines et financières de ces mécanismes afin de leur permettre de mener leurs activités.

Le Gouvernement, avec le concours de ses partenaires, travaillera à lever les obstacles à la mise en œuvre des initiatives notamment à travers l'exécution du Plan d'action de promotion de la femme couvrant la période de 2003 à 2007.

## ANNEXES

Liste des participants à l'élaboration du rapport

Liste des abréviations

### **LISTE DES ABREVIATIONS**

**CNPF:** Commission nationale pour la promotion de la femme.

**CNPAPF:** Coordination nationale du plan d'action de promotion de la femme.

**SP/PAPF:** Secrétariat permanent du plan d'action de promotion de la femme.

**CIEFFA:** Centre international pour l'éducation des filles et de la femme en Afrique.

**FAAGRA:** Projet d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes agricultrices.

**FAARF:** Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes.

**PPTE:** Pays pauvres très endettés.

**ONG:** Organisme non gouvernemental.

**CONALDIS:** Commission nationale de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes.

**MPF:** ministère de la Promotion de la femme.

**CEDEF:** Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

**WILDAF /FEDDAF:** Femmes, droit et développement en Afrique

**CRAEF:** Coordination générale du comité de réflexion et d'action pour l'éducation des filles.

**PDDEB:** Programme décennal pour le développement de l'éducation de base.

**TBS:** Taux brut de scolarisation

**APAC:** Association des professionnelles africaines de la communication.

**INAFIB:** Union des femmes de l'image.

**NTIC:** Nouvelles technologies de l'information et de la communication

**A V:** Naissances vivantes

**RECIF-ONG:** Réseau de communication, d'information et de formation des organismes non gouvernementaux.

**DEP/SANTÉ:** Direction des études et de la planification/santé.

**EDS:** Enquêtes démographiques sanitaires

**VIH:** Virus immuno humain.

**SP/CNLS-IST:** Secrétariat permanent du conseil national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles

**PSN:** Politique sanitaire nationale.

**PNSD:** Plan national de développement sanitaire.

**DSF:** direction de la Santé de la famille.

**PTME:** Prévention transmission mère –enfant.

**PCIME:** Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant.

**BONC:** Besoins obstétricaux non couverts.

**UNICEF:** Fonds des nations unies pour l'enfance

**PNUD:** Programme des nations unies pour le développement.

**CSLP:** Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

**PNP:** Politique nationale de population

**SIAO:** Salon international de l'artisanat de Ouagadougou.

**IUTS:** Impôt unique sur les traitements et salaires



**MECV:** ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.  
**COA/FEB:** Coordination des ongs et associations/femmes du burkina.  
**PAN/LCD:** Plan d'action national de lutte contre la désertification.  
**PNF:** Politique nationale forestière.  
**CVGT:** Comité villageois de gestion des terroirs.  
**FIC:** Fonds d'intervention communautaire.  
**CIFRAF:** Centre d'information de formation et de recherche - action sur la femme.  
**PF:** Points focaux.  
**PNK:** Projet national karité.  
**MEBA:** ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation  
**INSD:** Institut national de la statistique et de la démographie

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS  
POUR L'ÉLABORATION DU RAPPORT NATIONAL BEIJING + 10**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOMS &amp; PRÉNOMS</b>	<b>MINISTÈRES /INSTITUTION/ ASSOCIATIONS ONGS</b>	<b>SERVICES</b>
<b>1</b>	<b>SOME Jeanne</b>	Personne Ressource	Conseil constitutionnel
<b>2</b>	<b>TIENDREBEOGO Marceline</b>	Ministère de la Promotion de la femme	Cabinet
<b>3</b>	<b>ILBOUDO R. Clémence</b>	Ministère de la Justice	Cours d'appel
<b>4</b>	<b>TRAORE N. Adèle</b>	M.T.E.J / Personne ressource	Cabinet
<b>5</b>	<b>BAGORO B. Jean-Claude</b>	Ministère de la Défense nationale	Justice militaire
<b>6</b>	<b>Madame TIENTORE Fatima</b>	Ministère des Finances et du Budget	Direction des Etudes et de la Planification
<b>7</b>	<b>KABORE Agnès</b>	Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale	Direction générale de l'Action sociale
<b>8</b>	<b>LIEHOUN Christine</b>	Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie	Inspection technique des services
<b>9</b>	<b>NABOLLE Marie Denise</b>	MATD	DEP
<b>10</b>	<b>COULIBALY S. Juste</b>	MEDEV	DGEP
<b>11</b>	<b>COMPAORE/OUATTARA Maïmounata</b>	Ministère des Affaires étrangères/CR	DAPC
<b>12</b>	<b>Cre ZOUNGRANA/OUATTARA Masso</b>	Ministère de la Sécurité	Direction générale de la Police
<b>13</b>	<b>KOTE/ABOU Korotimi</b>	Ressources animales	PAVE
<b>14</b>	<b>TRAORE/BARRY Alimata</b>	MESSRS	CNEFSS

15	<b>SIDIBE/TRAORE Kadidia Yankini</b>	MESSRS	SP/ CNEFSS
16	<b>TRAORE Karidia</b>	Présidence du Faso	Secrétariat général
17	<b>OUEDRAOGO Hadissa</b>	Ministère de la Promotion de la femme	ITS
18	<b>BAMBARA Monique</b>	MCPEA	DGA
19	<b>KABORE Christine Marie</b>	MFPRE	DRH
20	<b>PODA Isabelle</b>	RECIF/ONG	Communication
21	<b>SANOUE Pauline</b>	MRP	Service Personnel
22	<b>TIENDREBEOGO Marie Bernadette</b>	Ministère de la Promotion de la femme	DAJ
23	<b>BERE M. Pauline</b>	MTEJ	CAB
24	<b>SIDIBE Haoua</b>	MEBA	DPEF
25	<b>ZONGO Moussa</b>	Ministère de la Promotion de la femme	DGD
26	<b>KAMBOU Jean Yves</b>	Ministère de la Promotion de la femme	CIFRAF
27	<b>BELOUM/OUEDRAOGO Cécile</b>	Assemblée nationale	
28	<b>OUEDRAOGO Aminata Elisabeth</b>	CIEFFA/MESSRS	CIEFFA
29	<b>TANOUE Sarah</b>	Ministère de la Promotion de la femme	DCPM
30	<b>BORO Aboubakar Sidiki</b>	Ministère de la Promotion de la femme	DPHPF
31	<b>SOUGUE Elisabeth</b>	Ministère de la Promotion de la femme	DCPM
32	<b>LOUGUE Maria</b>	RECIF-ONG	Pag La Yiri
33	<b>OUEDRAOGO Hélène</b>	Ministère de la Promotion de la femme	DESAFJF
34	<b>BAGAGNAN Hamidou</b>	MEMC	DCPM
35	<b>COMPAORE/OUEDRAOGO Viviane Yolande</b>	Assemblée nationale	Commission Finances et Budget
36	<b>SANON Aimée</b>	Ministère de la Promotion de la femme	SP/PAPF
37	<b>VOKOUMA Jocélyne</b>	Ministère de la Promotion de la femme	SG
38	<b>OUEDRAOGO Ludmilla Yvette</b>	Ministère de la Promotion de la femme	SP/PAPF
39	<b>OUEDRAOGO Zuénabou</b>	Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation	AFN Lebdd
40	<b>OUEDRAGO Séraphine</b>	MEBA. Circonscription de Ouagadougou n°V Mutuelle des	

		institutrices de Sig- Nooghin	
41	<b>KAGONE Assétou</b>	Association Promo-Femme environnement	
42	<b>DABIRE Brigith</b>	Ministère de la Promotion de la femme	DGD
43	<b>SEMPORE Iréne</b>	Club Guimbi	
44	<b>SAWADOGO Halimata</b>	Ministère de la Promotion de la Femme	DCAF
45	<b>DIALLO Fatimata</b>	Association Fatale	
46	<b>DICKO/DIARA Maïmouna</b>	DGJA mnaati	
47	<b>SOW Bernadette</b>	AFUD/Association des femmes unies pour le développement	
48	<b>KABORE Marthilde</b>	Association des femmes unies pour le développement	
49	<b>DICKO/LY Mimouna</b>	Association Djam-Nati	
50	<b>KAM Céline</b>	Ministère de la Promotion de la femme	DRPF/Centre
51	<b>KABORE Françoise</b>	Association Bouoré	
52	<b>BATIONO Cathérine</b>		
53	<b>DABO Fatoumata</b>	Association des femmes Pag-layiri	
54	<b>OUEDRAOGO Mariam</b>	Association des femmes de la sécurité sociale (CNSS)	
55	<b>TARPAGA Soumaïla</b>	Association Jeunesse et Développement pour la promotion de l'emploi (AJDPE)	
56	<b>TARPAGA Madi</b>	Association pour la promotion et le développement de l'enfant et de la mère (APDEM)	
57	<b>OUEDRAOGO Salam</b>	Association Rata Manégré	
58	<b>BEREMWOUDOUGOU/K. Françoise</b>	Association des femmes scientifiques du Faso FESCIFA/PRESCITEF	
59	<b>KAFANDO Martine</b>	Association Nongo	
60	<b>ILBOUDO Haoua</b>	Association Nongo	
61	<b>KIEMDE Isabelle</b>	Ministère de la Promotion de la femme	DPPHF
62	<b>ZONGO Yvette</b>	Association Tiligré des femmes des ressortissants de Zagtouli	
63	<b>TIENDREBEOGO Clotilde</b>	APSB	
64	<b>NITIEMA Salimata</b>	Association Yim Yiré	
65	<b>NIGNAN Marie Louise</b>	COA/FEB	